

BUDGET RECTIFICATIF 2/2021

BUDGET RECTIFICATIF 2/2021

L'objectif principal de ce budget rectificatif est de proposer une réaffectation de crédits qui permette à l'ETF de répondre aux défis et aux opportunités qui ont suivi le premier budget rectificatif pour intégrer deux transferts effectués depuis lors et d'ajuster ses besoins en crédits de paiement. Il reflète une révision des modalités de travail et la nécessité de renforcer le soutien dans des domaines spécifiques (comme les échanges en ligne entre les parties prenantes, les équipements informatiques performants, le soutien au personnel et au processus de gestion du changement).

Le budget ci-joint se réfère au budget rectificatif 2021 adopté par le conseil de direction lors de sa réunion du 11 juin 2021.

Recettes

Les recettes de l'ETF proviennent principalement de la contribution de la Commission européenne. De plus, conformément à l'article 15, paragraphe 3, de son règlement fondateur, l'ETF peut recevoir des financements d'autres sources pour des activités relevant de son mandat.

1a. Contribution de la CE (titres 1, 2, 3)

Aucune modification n'est apportée aux crédits d'engagement que l'ETF compte exécuter d'ici la fin de l'exercice. Pour ce qui est des crédits de paiement, qui représentent la contribution que l'ETF perçoit de la Commission européenne, l'ETF a revu les estimations de ses besoins jusqu'à la fin de l'exercice financier, conformément aux activités mises en œuvre, en cours et planifiées, et elle propose de réduire son utilisation de 300 000 EUR (1,4 % du montant de la contribution initiale).

Le présent budget rectificatif propose donc un montant de 21 300 000 EUR en crédits d'engagement et de 21 000 000 EUR en crédits de paiement pour la contribution de la CE.

1b. Recettes affectées externes

Aucune modification n'a été apportée aux recettes affectées externes. L'ETF s'est vu attribuer un montant de 102 739 EUR pour 2021 dans le cadre du contrat ETF-INTPA ADM-MULTI/2020/417-237: «Organisation de séminaires et d'études de formation dans le domaine de l'enseignement et la formation professionnels (EFP)», déjà inclus dans le premier budget rectificatif.

Dépenses

Les activités réalisées jusqu'à présent et les changements proposés sont conformes aux priorités et aux objectifs du document unique de programmation adopté par le conseil du 16 novembre 2020.

2a. Contribution de la CE (titres 1, 2, 3)

Ce budget rectificatif comporte deux transferts relevant de l'autorité du directeur qui ont déjà été exécutés, ainsi qu'une proposition de réaffectation tenant compte des diverses limitations et des opportunités apparues au cours de l'année 2021:

- les coûts actualisés pour les agents temporaires, les agents contractuels, les agents locaux, les stagiaires et les travailleurs temporaires;

- Augmentation des coûts pour le bureau de gestion de projet (PMO) et des activités liées au processus de changement concernant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines (initiative OneETF);
- la décision de limiter les missions aux seules missions essentielles;
- la nécessité d'assurer un soutien efficace et effectif au personnel en ce qui concerne les modalités de travail à distance et hybrides;
- les restrictions confirmées liées à l'organisation d'événements traditionnels et les possibilités technologiques liées à la nécessité d'organiser des réunions et des ateliers hybrides.

En particulier:

Au titre 1, les économies réalisées sur les salaires des agents temporaires, les activités de formation et les frais de représentation, ainsi que les économies supplémentaires provenant du titre 2, ont permis d'aligner les dépenses pour les agents contractuels et locaux, les stagiaires et les travailleurs intérimaires sur les besoins actualisés pour 2021, d'accroître les services liés à la santé fournis au personnel de l'ETF et de prévoir une affectation pour les activités liées au processus de changement concernant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines.

Au titre 2, les économies réalisées sur les dépenses immobilières (services publics, papeterie, assurances) et les TIC ont été transférées pour couvrir les besoins recensés au titre 1, ainsi que l'augmentation du coût de la réunion du conseil de direction de novembre. Dans le même temps, les fonds de numérisation ont été transférés des logiciels vers le matériel informatique et les télécommunications, conformément aux décisions relatives à la mise en œuvre de la numérisation.

Au titre 3, l'ETF a procédé à un alignement des activités dans le cadre du programme de travail sur la nouvelle structure et dans le respect des objectifs convenus. Près de la moitié du budget des missions opérationnelles a été affectée aux activités opérationnelles pour couvrir les réunions en ligne et les activités remaniées.

Un tableau résumant les changements par titre est présenté ci-après:

Titre du budget	Budget rectificatif 1-2021 (en EUR)	Modifications (en EUR)	Budget rectificatif 2-2021 (en EUR)	%
Titre 1	14 640 322	150,700	14,791,022	+1.0%
Titre 2	2 127 678	-85,700	2,041,978	-4.0%
Titre 3	4 532 000	-65,000 (CA) -365,000 (PA)	4,569,739 (CA) 4,269,739 (PA)	-1,4 %
Contribution totale de la CE	21 300 000	0 (CA) -300,000 (PA)	21 300 000 (CA) 21 000 000 (PA)	0 %
Titre 3 supplémentaire	102 739		102 739	
Budget total de l'ETF	21 402 739		21 402 739 (CA) 21 102 739 (PA)	

Des informations plus détaillées relatives aux activités figurent dans la colonne «Hypothèses» du budget rectificatif 2.

La redistribution totale des dépenses couvertes par le présent budget rectificatif représente 725,684 EUR de crédits d'engagement et de paiement, soit 3,4% de la contribution totale.

Présentation

Le budget rectificatif joint en annexe contient les détails du budget initial ainsi que les modifications susmentionnées.

D'après les données actuelles, l'ETF devrait gérer en 2021 une subvention de 21 300 000 EUR en crédits d'engagement, 21 000 000 EUR en crédits de paiement ainsi qu'un montant de 102 739 EUR en tant que recette affectée externe.